



Critère 1.6

Rendez-vous post permis

📍 5, Avenue de Paris - 42300 ROANNE

☎ 04.77.72.25.34

✉ aeboussand14@yahoo.fr

<https://www.auto-ecole-roanne.com>



Depuis le 1er janvier 2019, les jeunes conducteurs peuvent passer une formation post permis pour en finir avec leur période probatoire plus rapidement. Elle vise aussi à sensibiliser sur les comportements dangereux des jeunes conducteurs.

Eviter le phénomène du sur confiance qui se produit généralement après l'obtention du permis chez les jeunes conducteurs ; voilà ce que souhaite le ministère de l'intérieur. C'est pourquoi la Sécurité routière a annoncé la mise en place d'une formation post permis les néo conducteurs pourront s'inscrire volontairement. Dispensé par des auto-écoles labellisées, cette formation se fera en groupe et durera sept heures.

L'idée du gouvernement est de « susciter chez les jeunes conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance » explique le ministère.

A l'auto-école Boussand, il est prévu , dès que l'élève vient d'obtenir son permis, de lui proposer cette formation fixée à une date précise le samedi à partir de 8h ; elle est dispensée par Monsieur DESMULES Mickaël. Spécialement formé et responsable de l'animation. La formation est collective (6 à 12 stagiaires par stage) sa durée est limitée à une seule journée de 8h à 12h et 14h à 17h (7h)

L'élève qui souhaite faire cette formation post permis peut prendre rendez-vous après l'obtention de son premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6^{ème} et 12^{ème} mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Le contenu de la formation, a été élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, afin de garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire. Un arrêté publié le 10 mai 2019 précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Quelle contrepartie et quel prix ?

Pour encourager les jeunes à suivre cette formation, le ministère a prévu une contrepartie des plus intéressantes. Dans son communiqué, *Beauvau* annonce que les formés « verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points » en somme, un conducteur qui aura obtenu son permis A1, A2, B1 et B traditionnel verra sa période probatoire passer de 3 à 2 ans. Pour un jeune qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B elle passera de 2 ans à un an ½.

📍 5, Avenue de Paris - 42300 ROANNE

☎ 04.77.72.25.34

✉ aeboussand14@yahoo.fr

<https://www.auto-ecole-roanne.com>